

Initiatives ministérielles

gens qui soumettent des réclamations. Mais au cours des autres mois, sauf pour les mois de janvier et septembre, vous avez une meilleure chance d'obtenir un cours dans lequel vous pourrez vous recycler. De plus, et c'est très important, si vous touchez déjà des prestations d'assurance-chômage, vous aurez une meilleure chance d'obtenir un de ces cours.

Troisièmement, faites votre demande avec beaucoup de promptitude. Aussitôt que vous savez que vous serez congédié ou que vous ne travaillerez plus pour la même compagnie, vous devriez faire une demande tout de suite, parce que c'est à partir de votre demande et non à partir du moment où vous êtes congédié, que votre délai de deux semaines commence à courir. Donc, faites une demande tout de suite et vous attendrez, au plus, pendant deux semaines.

Ou encore, si vous avez besoin d'un chèque parce que vous êtes vraiment dans le pétrin et que vous ne savez pas quoi faire, vous pouvez quand même demander que le gouvernement vous émette un chèque tout de suite. Ils ont un service de 24 heures et si votre réclamation a un délai trop long et que vous avez des comptes à payer, demandez qu'il vous remette un chèque tout de suite.

Finalement, et c'est très important, si vous avez des problèmes avec l'assurance-chômage, communiquez avec votre député. Qu'il soit conservateur, libéral ou néo-démocrate, on est capables de vous aider parce que, en effet, par l'entremise d'un député, ça va un peu plus vite, et c'est un peu plus efficace. Aussi, vous pouvez toujours aller en appel. Il semble qu'environ 25 p. 100 des appels que les gens logent contre le gouvernement sont gagnés; donc vous avez une chance sur quatre de gagner votre réclamation si vous n'êtes pas satisfaits de la décision rendue par la Commission d'assurance-chômage.

• (1545)

Finalement, il faut garder un dossier de toutes les personnes avec qui vous avez parlé, parce que ce n'est pas juste en politique que l'on oublie des choses, les fonctionnaires de l'assurance-chômage peuvent oublier souvent qui vous êtes et ce que vous avez demandé.

Donc, avec ces suggestions, même si vous êtes dans le pétrin à cause du projet de loi C-113 actuellement proposé, peut-être que dans votre cas, vous pourrez améliorer votre situation. Mais une chose est sûre, avec ce projet de loi C-113, il n'y a aucune chance d'améliorer votre situation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en prenant la parole pour discuter de ce projet de loi C-113, j'aimerais poursuivre sur la même lancée que l'honorable député de Broadview—Greenwood quant au rôle du gouvernement.

Le rôle d'un gouvernement dans une société qui se considère civilisée est de modérer les forces souvent cruelles d'un système tout à fait libre du marché, de reconnaître que de temps à autre, il y a des victimes en période de changements économiques, des victimes qui sont blessées, qui souffrent des décisions des autres, et de leur assurer que la société, la communauté est prête à les appuyer, à les aider quand il le faut, à faire des ajustements et ainsi, de leur permettre d'avoir, aussitôt que possible, une vie normale et de pouvoir gagner un salaire, avoir suffisamment d'argent pour nourrir leur famille et payer leur maison.

[Traduction]

Quand un gouvernement oublie que son rôle consiste à trouver un équilibre dans la société de façon à s'assurer que des forces indépendantes de sa volonté ne détruisent pas un individu ou une famille, quand il oublie l'obligation qui est la sienne de venir, dans les périodes difficiles, en aide aux personnes qui ont pâti de ses décisions et de celles d'autres gens, nous nous retrouvons forcément face à une société moins civilisée. C'est exactement ce qui arrive avec ce projet de loi.

Ce projet de loi porte sur un gouvernement qui oublie qu'il existe dans le monde des forces économiques qui font énormément de tort aux gens, qui leur font perdre leur emploi. Il y a dans notre pays, je le répète, plus de cinq millions de Canadiens—un cinquième de la population—actuellement sans travail qui dépendent pour leur survie de l'assurance-chômage ou du bien-être social. C'est vraiment une honte pour notre pays.

Cette mesure législative nous dit en fait que le système auquel ces gens ont cotisé tout le temps qu'ils ont travaillé—le système d'assurance-chômage—ne sera plus là pour les aider.

Je reviens au cas qui à mon avis illustre le mieux ce dont il retourne dans ce projet de loi qui part du principe que si une personne se retrouve sans emploi, c'est parce qu'elle ne veut pas travailler. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez d'emplois, parce que ses compétences ne sont plus utiles à son employeur, que les conditions de travail sont devenues à ce point difficiles qu'elles ne sont plus tolérables ou tellement dangereuses qu'elles posent un risque pour la santé, tellement cruelles que la personne ne peut plus les supporter, ce n'est pas pour toutes ces raisons que les gens quittent leur emploi. Non, et je veux parler de ce qui incarne ce qui ne va pas dans ce projet de loi. Je reviens donc au cas d'une personne, en général une femme, qui quitte son emploi pour cause de harcèlement sexuel.

• (1550)

Nous nous trouvons face à un système extrêmement bureaucratique qui reconnaît que cette femme a droit à l'assurance-chômage à condition qu'avant de quitter son